

Dans le rapport annuel 2003-2004 sur l'état et les besoins de l'éducation, publié le 13 janvier 2005 à Québec, le Conseil supérieur de l'éducation, par le truchement de son président, M. Jean-Pierre Proulx, affirme « l'urgence d'agir » afin de « valoriser toutes les avenues » en matière d'éducation à la vie professionnelle, ce qui, pour l'heure, est loin d'avoir été fait.

Le Conseil propose donc de développer le système d'éducation à la vie professionnelle en fonction des quatre orientations suivantes :

- donner aux jeunes et aux adultes la possibilité réelle de faire un choix professionnel qui soit valorisant ;
- assurer une formation polyvalente et durable ;
- reconnaître et certifier les acquis et les compétences, sans égard au lieu et aux modalités de la formation ;
- assurer des ressources adaptées aux besoins réels des élèves.

Le Conseil affirme également que le système d'éducation à la vie professionnelle peut permettre de qualifier toutes les personnes si les différences sont prises en compte et respectées, et si l'on suscite l'éclosion des talents multiples qui s'y trouvent.

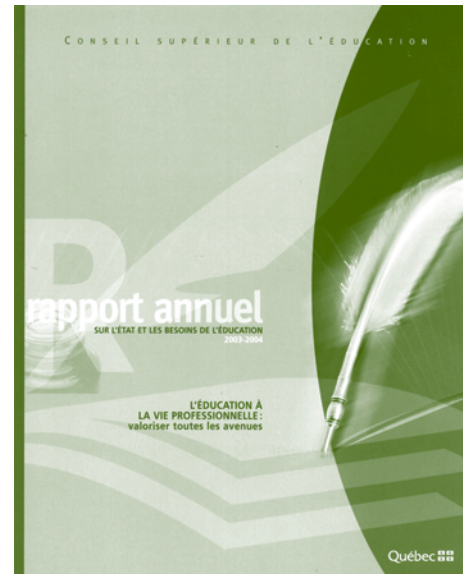
DES AVANCÉES IMPORTANTES ASSORTIES D'OBSTACLES À SURMONTER

Le Conseil prend acte des progrès incontestables réalisés en formation professionnelle, à tous les ordres d'enseignement. Les établissements et les centres de formation sont devenus largement accessibles. Les élèves y acquièrent une qualification pertinente et reconnue, grâce à des mécanismes qui impliquent la collaboration du monde du travail et du milieu de l'éducation.

Toutefois, le Conseil juge inacceptable qu'un jeune sur cinq puisse, encore aujourd'hui, quitter le secondaire sans espoir d'y décrocher un diplôme. Malgré des tentatives de diversification des voies de formation et de multiplication des passerelles, le système actuel demeure rigide et propose peu de choix réels. Le soutien qu'il offre aux personnes par rapport à leur orientation professionnelle et à la poursuite de leur cheminement de formation est limité. Le Conseil insiste : il faut multiplier les efforts afin que la formation tienne compte des besoins variés et changeants des personnes qui exerceront des métiers, des fonctions techniques ou des professions.

UN CHOIX PROFESSIONNEL VALORISANT

L'éducation à la vie professionnelle, estime le Conseil, doit être intégrée à la formation dès l'entrée dans le système scolaire. On doit donc, au primaire, tenir compte du processus normal de maturation personnelle et professionnelle des jeunes, les aider à découvrir leurs aptitudes et à préciser leurs champs d'intérêt. C'est ainsi qu'ils seront en mesure de faire un choix professionnel valorisant parce que fait dans un contexte où toutes les avenues leur auront été ouvertes. L'éducation à la vie



professionnelle doit disposer des outils et des ressources nécessaires pour accueillir, orienter, encadrer et accompagner les jeunes tout au long de leur parcours de formation.

UNE FORMATION POLYVALENTE ET DURABLE

Une formation générale que l'on peut qualifier de polyvalente et de durable doit être adaptée à chacune des étapes du cheminement éducatif. Puisque la conception de la formation générale varie selon l'ordre d'enseignement et le secteur de formation, les débats ne sont pas nouveaux. Le Conseil demande aujourd'hui d'adopter une perspective systémique d'une formation qui devra se poursuivre tout au long de la vie. En clair, on devra préciser, pour chaque étape de la formation, les compétences qui donneront accès à toutes les options, sans entraves ni pénalités, qui permettront de passer à l'étape suivante et de progresser au long de la carrière professionnelle. Des compétences certifiées et reconnues, sans égard au lieu et aux modalités de la formation.



Le gouvernement doit créer des conditions propices à l'exercice du droit à la reconnaissance des acquis et des compétences, peu importe le lieu et les modalités de la formation. Il doit limiter les coûts importants que représente, pour les personnes, les entreprises et la société, l'obligation de retours sur ce qui a déjà été appris. « Il s'agit là de la pierre angulaire d'un système d'éducation à la vie professionnelle adapté aux besoins des personnes. Les lenteurs à cet égard ne sont plus tolérables », affirme le Conseil. Il souligne donc l'urgence de mettre en place un mécanisme simple, cohérent, crédible et efficace. Pour faciliter le cheminement des élèves, ce mécanisme doit aussi être accompagné

de moyens pour assurer l'acquisition des compétences manquantes en vue de la qualification professionnelle. Le Conseil ajoute qu'il y aurait lieu d'explorer la possibilité d'inscrire dans la loi le droit à la reconnaissance des acquis.

La mise en place du système d'éducation à la vie professionnelle préconisé par le Conseil exige des ressources suffisantes afin que les jeunes et les adultes aient la possibilité de faire un choix professionnel valorisant, de compter sur une formation polyvalente et durable et de faire reconnaître leurs compétences. Conçu en fonction des besoins éducatifs des élèves, le mode de financement devra non pas entraver, mais bien favoriser clairement l'innovation, l'expérimentation et la concertation entre les secteurs et les ordres d'enseignement concernés.

« Conscient de l'ampleur des défis qu'il propose dans ce rapport 2003-2004 sur l'état et les besoins de l'éducation, le Conseil considère qu'il est urgent d'agir. Il invite le gouvernement, les acteurs de la communauté éducative, leurs collaborateurs et leurs partenaires à se mobiliser pour que l'objectif de qualifier 100 % des Québécoises et des Québécois soit atteint à la suite du développement d'un véritable système d'éducation à la vie professionnelle au Québec », de conclure M. Proulx. ♦

Note: On trouvera le document intégral sur le site Internet du Conseil supérieur de l'éducation à www.cse.gouv.qc.ca.



LE COMITÉ DE RÉDACTION ATTEND

- ➔ vos propositions d'articles
- ➔ vos réactions aux textes publiés
- ➔ vos idées de sujets à aborder

PAR COURRIEL : mpratte@cegep-fxg.qc.ca

Les textes soumis sont tous évalués par le Comité de rédaction qui peut demander aux auteures et aux auteurs de modifier leur texte en vue de publication. Les normes de publication sont présentées dans le premier numéro de chaque année. Elles peuvent aussi être consultées sur le site Internet de l'AQPC : [<http://www.aqpc.qc.ca/revue/index.php#>]